



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 329

Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Ligue de l'Enseignement – Fédération de Haute- Corse.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT- Fédération de Haute Corse contribue au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation, de formation et d'actions culturelle, sportive et sociale sur le territoire départemental.

La Ville d'Ajaccio a été sollicitée par l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT- Fédération de Haute Corse, représentée par son Président Monsieur Jean Valère GERONIMI, pour organiser des formations dans des locaux scolaires pendant les vacances scolaires. Ces formations ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des compétences pour l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA), dans une perspective d'insertion professionnelle.

Afin de permettre à l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT- Fédération de Haute Corse de mener ces actions de formation dans de bonnes conditions, la Ville d'Ajaccio souhaite poursuivre sa contribution en mettant à disposition, à titre gracieux, deux salles de plusieurs écoles élémentaires de la ville, pendant les périodes de vacances scolaires.

L'ensemble des dispositions est énoncé dans une convention.

IL EST DEMANDE au CONSEIL MUNICIPAL :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT Fédération de Haute Corse, une convention de mise à disposition de deux salles de plusieurs écoles élémentaires.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, adjoint au Maire,
Et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
VU la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
VU la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 novembre 2013,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

la mise à disposition au profit de l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FEDERATION DE HAUTE CORSE de deux salles dans plusieurs écoles élémentaires de la ville, pendant les périodes de vacances scolaires.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer ladite convention de mise à disposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jours, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_329-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013